

*Question présentée par le député :*

*M. Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 5 juin 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Ne tuez pas le wakeboard à Genève !**

Quelle n'a pas été ma surprise à la lecture d'un article de la Tribune de Genève du lundi 3 juin 2019, qui nous apprend que le Wake Sport Center a été évacué et que l'espace public sera rendu au public !

Le département de M. le président du Conseil d'Etat a donc donné l'ordre de démonter toutes les installations du Wake Sport Center à la fin du printemps, soit au début de la saison, suite à des décisions de justice liée à l'occupation illicite du domaine publique. Cette décision pénalise plus de 900 jeunes et adolescents de notre canton, auxquels il convient d'ajouter les wake boarders romands et étrangers. Il y a aura également six salariés touchés par ce démontage qui vont se retrouver licenciés et donc au chômage.

Or, il existe une convention entre l'Etat et l'exploitation du wake-câble (qui est gérée par l'association Wake Sport Center) datée du 3 juin 2015, avec rétroactivité au 31 mars 2015, avec comme échéance le 31 mars 2025 pour ladite convention.

Or, cette convention n'a pas été dénoncée par aucune des parties à ce jour.

D'autre part, la motion M 2365-A est toujours en cours de traitement à la commission d'aménagement. Elle s'intitule : « pour un centre de performance nautique s'inscrivant dans une démarche de transition écologique ». Cette motion démontre que les préoccupations environnementales et climatiques sont prises en compte depuis longtemps par le Wake Sport Center qui est donc une association écoresponsable.

L'association aurait également consenti plus de 670 000 F d'investissement au niveau des installations, dont des subventions, des partenariats, la mise sur pied d'événements et des dons privés afin de faire fonctionner de manière optimale le Wake Sport Center.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Pourquoi l'Etat a-t-il ordonné le démontage des installations du Wake Sport Center peu de jours avant le début de la saison estivale, surtout que la plage des Eaux-Vives sera inaugurée à la fin du mois de juin 2019 ?*
- *Pourquoi l'Etat a-t-il ordonné ce démontage alors qu'une convention liant l'association et l'Etat court jusqu'au 31 mars 2019 ?*
- *Pourquoi l'Etat a-t-il ordonné ce démontage alors que la motion M 2365-A n'a pas encore été votée par la commission d'aménagement du Grand Conseil ?*
- *Est-ce que la décision de démonter ces installations a été validée par le collège du Conseil d'Etat ?*